





Séminaire

Corruption et Loi Sapin 2 : conditions pour un cercle vertueux ?

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Séminaire

DATE

27 juin 2017

LIEU

120 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

PARTICIPATION **550€ HT**

INSCRIPTION www.eifr.eu

CONTACT

contact@eifr.eu 01 70 98 06 53

FORMATION

Nos séminaires sont imputables sur le budget de la formation professionnelle. L'EIFR est organisme de formation agréé sous le numéro 11 75 45062 75. C'est ce mois de Juin qu'entre en application le nouveau dispositif de lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption, si elle constitue un sujet ancien, devient pour les entreprises un enjeu totalement stratégique, considérant l'importance des enjeux. Les autorités américaines ont mis l'accent sur ce domaine, et devant l'ambiguïté des règles dans les autres pays en ont fait un domaine d'actions prioritaire avec des effets extraterritoriaux significatifs. La loi Sapin 2 constitue une réponse française à ce défi. Elle substitue notamment au Service Central de Prévention de la Corruption une nouvelle Agence Française Anticorruption.

Ce nouvel environnement est capital pour renforcer la crédibilité de la France en la matière, et donc sa souveraineté, mais à l'évidence aussi pour répondre à des dérives. Il est donc important de bien comprendre la nature de ces risques dans l'entreprise et de voir comment mettre en œuvre des procédures, bonnes pratiques et normes (ISO 37001) dans le cadre juridique français, en intégrant également les exigences des autres pays européens et des Etats-Unis. Il faut bien comprendre aussi la mission de la nouvelle Agence, et l'accent mis sur toutes les initiatives préventives qui sont aussi sa priorité d'action.

Le secteur financier est doublement concerné : directement comme toute entreprise - même s'il ne semble pas y avoir à ce stade de signalement significatif dans ce secteur en France - et au travers de son rôle d'intermédiaire de paiement. Ce secteur très réglementé a dû s'organiser pour la lutte anti-blanchiment. Il doit le faire aujourd'hui sans délai également pour la lutte contre la corruption, en capitalisant sur cette expérience.

OBJECTIFS

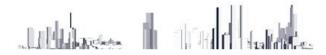
- Comprendre évaluer les risques de corruption dans l'industrie financière
- Identifier les enjeux de mise en œuvre d'une politique anticorruption : risques, coûts, obstacles, limites et avancées
- Entrevoir des solutions de mise en œuvre

PUBLIC VISÉ

- Secteur financier : Métiers de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne, du Juridique, Directions commerciale et internationale
- → Régulateurs
- Avocats et Cabinets de conseil





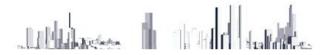


PROGRAMME

8h15	Accueil Café	
8h30	Introduction	Edouard-F. de LENCQUESAING , Président, EIFR
8h40	Pourquoi la prévention est-elle la priorité de la nouvelle Agence ?	Charles DUCHAINE, Directeur, Agence Française Anticorruption
9h00	2. Un risque réel même dans la finance : cas pratiques, best practices	Témoignage d'un cadre dirigeant mis en cause dans une affaire internationale emblématique
9h45	3. Comment positionner le dispositif de lutte contre la corruption par rapport à la lutte contre le blanchiment ou la fraude ? Les process, les normes (ISO 37001),	André JACQUEMET, Président, Global BPA
10h30	Pause	
10h45	4. La mise en place d'un dispositif anti-corruption dans une institution financière internationale	Patrice de SAINT-ANDRE, Responsable du programme anti- corruption, BNP Paribas
11h30	5. La mise en place d'un programme de conformité dans une entreprise (non financière) internationale	Pierre-Antoine BADOZ, Directeur de la Conformité, Orange
12h00	6. La mise en œuvre juridique	Me Arut KANNAN, Avocat Associé, Spitz & Poulle
12h30	Conclusion - Fin des échanges	Edouard-F. de LENCQUESAING, Président, EIFR
		l .







BIOGRAPHIES





Charles DUCHAINE

Directeur, AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Charles Duchaine est magistrat. Juge d'instruction au TGI d'Aurillac, il est détaché entre 1994 et 1999 en Principauté de Monaco pour exercer les fonctions judiciaires (juge d'instruction chargé des affaires économiques et financières). Juge d'instruction puis vice-président chargé de l'instruction, il est en charge du pôle économique et financier du TGI de Bastia entre 1999 et 2004. Il est après nommé vice-président chargé de l'instruction du TGI de Marseille affecté à la juridiction Inter Régionale Spécialisée et spécialement chargé des dossiers en matière économique et financière. Il fut alors coordinateur de la JIRS Instruction. Nommé en 2014 directeur général de l'AGRASC, il est nommé le 30 janvier 2017, Inspecteur général de la justice et mis à disposition du Ministère de l'Economie et des Finances pour être directeur de l'Agence Française Anticorruption, le 17 mars 2017. Il intervient à l'école nationale de la magistrature dans la formation initiale et dans la formation continue.











André JACQUEMET

Président, GLOBAL BPA

Il y a 15 ans, après avoir travaillé avec de grands cabinets de conseils en stratégie, André JACQUEMET a été invité à participer à la définition de la fonction « compliance » par la Commission Bancaire, et a fondé deux sociétés BPA, pour les activités de conseil et BPA-Institute pour les activités de formation et les solutions e-learning sur-mesure en particulier.

André JACQUEMET intervient comme référent expert auprès des directions générales.

La corruption, le blanchiment, la fraude fiscale, les embargos, la compliance, le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise sont ses sujets favoris.

De par ses travaux, André JACQUEMET est auteur de référence pour l'éditeur juridique LEXIS-NEXIS dans le domaine de la compliance et est reconnu, par l'OCDE, comme un « subject matter expert » en matière de lutte contre la corruption, il est aussi le co-rédacteur des normes ISO 19600 sur la compliance et de la norme ISO 37001 sur le système de management anti-corruption. André JACQUEMET est membre expert de la commission nationale française auprès de l'ISO.











Patrice de SAINT-ANDRE

Responsable du programme anti-corruption, BNP PARIBAS

Patrice de Saint André est né en 1950 à Neuilly-sur-Seine. Après des études secondaires au lycée Janson de Sailly, il fait partie de la première promotion de l'Université Paris IX Dauphine où il soutient en 1977 une thèse de IIIème cycle en Economie appliquée : *Modèles économétriques appliqués à la demande de crédit*. Pendant ses études, Patrice de Saint André est chercheur au centre de recherche IRIS dirigé par Jacques Attali (par ailleurs son maître de thèse), chargé de cours et enfin collaborateur d'un centre privé de conjoncture économique. Pendant cette période, participe à la rédaction de nombreux articles économiques, notamment au *Nouvel observateur*.

Entré en 1976 à la BNP comme économiste, Patrice de Saint André, après un passage en réseau d'agences en France puis à l'Inspection générale, a poursuivi pendant plus de 30 ans une carrière largement internationale et diversifiée, successivement Secrétaire général au Gabon, Secrétaire général de la Direction Europe, Directeur commercial en Belgique, Directeur général d'une filiale en Joint-venture en Turquie, Directeur de la zone Europe du Sud au moment de la fusion entre BNP et Paribas.

En 2005, il est appelé pour créer un nouveau département au sein du Groupe : « Sanctions financières internationales et lutte contre le terrorisme » qu'il constituera et développera pour en faire un département central de contrôle des risques de la banque. Il quitte cette responsabilité en mars 2017, pour être Special Advisor. A ce titre, il lui a été demandé de prendre en charge la création d'un dispositif anti-corruption pour l'ensemble du Groupe et de mener ce projet à bout.











Pierre-Antoine BADOZ

Directeur de la Conformité, ORANGE

Pierre-Antoine BADOZ est Chief Compliance Officer – Directeur de la Conformité pour le Groupe Orange. Né le 29 août 1960, diplômé de l'école polytechnique et de télécom Paris Tech, Docteur (Physique des Solides) de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, Pierre-Antoine Badoz a commencé sa carrière en R&D. Il a été en 1996/1997 conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Industrie avant de rejoindre le groupe France Télécom ou il a été successivement directeur de la Stratégie et des Finances de la Division Opérateurs puis Directeur de l'Agence Entreprise « Paris la Défense » de 2000 à 2004, directeur du Centre de R&D « technologie » du groupe FT avant de diriger les affaires publiques du groupe FT Orange à partir d'avril 2005 puis directeur en charge des activités opérationnelles du groupe en Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine, avant de prendre la direction de la conformité.









SPITZ & POULLE

Arut KANNAN

Avocat Associé, SPITZ & POULLE

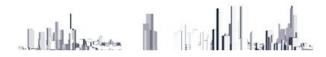
Arut Kannan dispose d'une grande expérience des questions juridiques, règlementaires et de conformité liées au secteur bancaire et financier, aux fonds d'investissement, aux produits dérivés, aux financements structurés et aux marchés de capitaux. Il intervient sur un large éventail de problématiques règlementaires en matière de financements structurés et de produits dérivés et a notamment conseillé de nombreuses institutions financières dans le cadre de la structuration et de la documentation d'une large gamme de produits financiers innovants.

Arut Kannan a occupé les fonctions de *Managing Director* et de *Chief Compliance Officer* au sein de Banque AIG à Paris pendant six ans. Il a débuté sa carrière au sein de l'équipe *Capital Markets & Regulatory* de Linklaters (Paris) avant de rejoindre le cabinet Latham & Watkins (Paris) en 2004, où il est intervenu sur des dossiers liés à la règlementation financière, aux produits dérivés et aux financements structurés.

Arut Kannan est diplômé de l'Université de Londres (*University of London*) et de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Il est Avocat au Barreau de Paris et *Solicitor of the Senior Courts of England and Wales*.











Edouard-François de LENCQUESAING

Président, EIFR

Edouard-François de LENCQUESAING, président de l'EIFR (European Institute of Financial Regulation), en a accompagné son évolution depuis son origine en 2008. Depuis 2002, il s'est consacré aux défis de l'Europe et de l'industrie financière via PARIS-Europlace (qu'il a quitté en 2015) et du Pôle de compétitivité FINANCE INNOVATION qu'il a contribué à créer. Il participe à de nombreuses initiatives pour faire des Centres financiers européens ou dans le monde des lieux où réconcilier concrètement la finance et l'économie réelle autour de « best practices » compatibles si ce n'est convergentes et autour d'une « smart regulation » fondée sur une confiance structurelle entre régulateurs et régulés.

Il a débuté sa carrière comme consultant chez Accenture en 1975 puis a rejoint le CCF en 1980 où il est devenu Conseiller de la direction générale.

En tant que Directeur central au CCF, il était en charge des métiers de banque de transaction (conservation des titres et systèmes de paiements) ainsi que des systèmes d'information et des services de logistique. Par ailleurs, il a présidé des filiales d'administration de Fonds et d'épargne salariale et était administrateur de l'UBP.

Très impliqué dans les systèmes de Place, il était administrateur en particulier de la SICOVAM, de la CRI, du SIT et de SWIFT et président du Club des 10 (établissements de conservation des titres), vice-président de l'AFTI et membre de ISSA. Il a été administrateur d'EUROCCP.

Il est membre des comités stratégiques des LABEX REFI et ILB. Au sein de la French American Foudation, il anime un groupe de travail sur les conditions de convergence US-France-Europe. Il a créé sa société de consulting NETMANAGERS en 2003 et est impliqué dans diverses initiatives de Business Angel.

Il est capitaine de frégate de réserve et ex- adjoint au maire d'une commune rurale du Pas-de-Calais.

Il est délégué départemental du Pas-de-Calais pour l'Ordre de Malte France et également administrateur d'Arc International.







NOTES

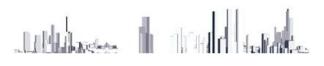
























PRESENTATION EIFR

Objectifs & Missions

Développer et promouvoir une « smart regulation » à travers l'échange entre régulateurs et régulés.

- Favoriser le dialogue entre régulateurs et régulés,
- Organiser des conférence et séminaires pour améliorer la compréhension en matière de régulation financière.
- Contribuer à diffuser et à valoriser la recherche sur la régulation financière,
- Promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques de la régulation financière en France et à l'étranger.

L'activité de l'EIER

Périmètre couvert : régulation générale, marchés financiers, banque, assurance, gestion d'actifs, entreprises et financement de l'économie, économie durable, international

Conférences à Paris autours d'experts de la régulation :

- Matinales actualité : Députés européens, Rapporteurs sur les directives européennes, Régulateurs, des Experts présentent leur vision,
- Matinales recherche: un Académique présente ses travaux de recherche,
- Les RDV de la régulation : des Avocats exposent les points d'actualité.
- Ateliers: Ils traitent en 2 heures de thématique métier impacté par les évolutions de la réglementation et l'implémentation du calendrier prudentiel (format qui combine l'expertise d'un cabinet de conseil et un retour d'expérience client).

Séminaires de formation :

- Séminaires spécialisés pour les professionnels de la régulation et des risques (pour réunir dans un contexte d'échange régulateurs et régulés),
- Séminaires généraux sur la régulation financière pour les décideurs économiques et politiques (prochainement).

Actions à l'international pour promouvoir le modèle de régulation français et européen :

- Conférences internationales,
- Accueil de délégations de régulateurs étrangers.

Membres fondateurs:

Création en 2008 à l'initiative de Paris EUROPLACE avec les principaux acteurs de la place financière



































CHIFFRES CLES

En 2016, l'EIFR aura organisé au total 46 évènements et rassemblé plus de 2000 personnes :

- 12 Séminaires : 650 participants
 20 Matinales : 870 participants
 11 Ateliers : 450 participants
- 1 lancement de FinTech forum avec Dassault Systèmes
- <u>1 déjeuner de travail</u> avec Verena Ross ESMA
- <u>1 Conférence annuelle</u>: 100 participants
- <u>3 Conférences internationales</u>: à New York, Francfort et Londres

L'EIFR depuis son lancement en 2008, a organisé près de 190 évènements et touché plus de 10.000 participants.

CALENDRIER

Matinale - Droit Commun des Contrats: impact et vigilance avec Guy Canivet, Alain	28 juin 2017
Pietrancosta et Diane Sénéchal	Paris
Séminaire - Le défi du risque de Compliance: enjeux et solutions	29 juin 2017 Paris
Séminaire - La fiducie, 10 ans d'expérience Des applications innovantes pour le	5 juillet 2017
financement?	Paris
Matinale - L'Autorité des marchés financiers après 10 ans? Et demain ? avec Gérard Rameix	10 juillet 2017 Paris

INSCRIPTIONS

Retrouvez toute l'actualité de la régulation financière internationale (agenda européen et international, news, derniers textes règlementaires, conférence française et internationales, documents de référence, articles de recherche, etc...) le sur notre site internet et les réseaux sociaux.